

LIVRET D'ACCUEIL



La Forestière
95 Rue de la Mairie
77630 ARBONNE LA FORET
Tel : 01 64 14 24 40
Fax : 01 64 14 06 99
Email : laforestiere@isatis.asso.fr

SOMMAIRE

- Le Mot de la Directrice
- Présentation Générale.
- Organigramme de la Forestière
- Trousseau à l'arrivée.
- Appels des chambres / Téléphoner.
- Service Restauration.
- Salon de coiffure / Pédicure-Podologue.
- Le courrier.
- L'Infirmierie.
- Aménagements spécifiques.
- Consignes de sécurité.

Le Mot de la Directrice

L'ensemble du personnel se joint à moi pour vous souhaiter la bienvenue dans notre établissement.

Vous êtes ici chez vous, nous sommes disponibles pour toute demande que vous aurez à formuler. Nous espérons que vous trouverez, auprès de nos services, tout ce que vous en attendez, ainsi qu'une ambiance que nous voulons chaleureuse.

Ce petit guide a pour but de faciliter votre séjour et de vous donner les informations utiles sur le fonctionnement de notre établissement.

Nous vous souhaitons un très agréable séjour.

PRESENTATION GENERALE

La résidence La Forestière a été créée en 1964, une convention tripartite a été signée le 22 octobre 2005 et le renouvellement a eu lieu fin novembre 2013.

Elle comprend 62 chambres individuelles dont 4 paires communicantes, «équipées » d'une salle de douche, ligne téléphonique directe, prise TV.

Ces 62 chambres sont réparties sur 2 étages, 31 au rez-de-chaussée et 31 au premier. Chaque étage se divise en 2 unités appelées « maisonnées »

Des salons sont à la disposition des résidents, dans chaque étage, pour recevoir leurs proches en toute intimité.

Egalement :

- ✚ Salon de coiffure.
- ✚ Salle d'animation.
- ✚ Deux salles à manger.
- ✚ Salle de kinésithérapie.
- ✚ Blanchisserie.
- ✚ Bureau de la Direction
- ✚ Bureaux du service administratif
- ✚ Bureau du médecin
- ✚ Bureau de la psychologue.

La résidence accueille des personnes valides, en perte d'autonomie, ou dépendantes.

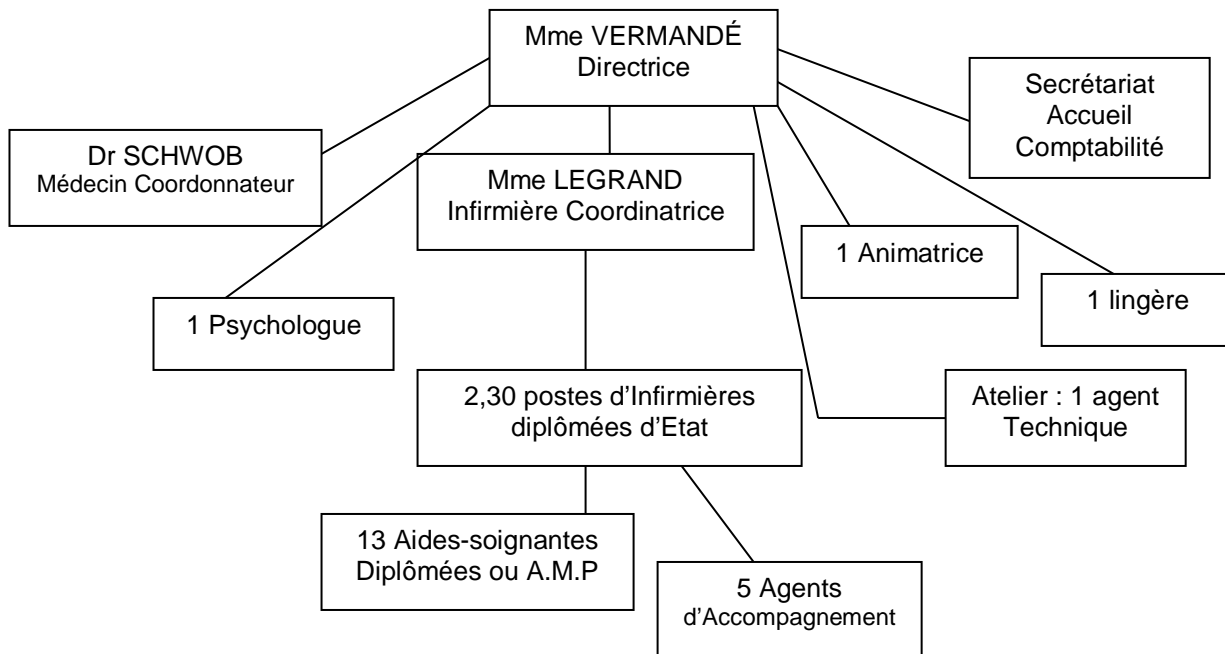
La prise en charge du résidant s'effectue à l'aide de protocoles déterminés par la direction et les responsables de soins.

Ceux-ci concernent :

- ✚ Les soins de nursing
- ✚ La toilette
- ✚ Les changes
- ✚ L'hydratation
- ✚ L'entretien de la chambre
- ✚ L'animation

Actuellement, 30 salariés participent à la prise en charge des résidents, dans le respect de la personne âgée.

Organigramme



Le service de restauration et d'entretien des locaux communs et des chambres est assuré par un prestataire (SODEXO) dont l'équipe de travail est fixe sur l'établissement

Trousseau à l'arrivée

1 - EFFETS PERSONNELS DU RESIDENT :

Les effets personnels d'un résident doivent être impérativement marqués avec des étiquettes tissées et cousues,
Le dit marquage étant à la charge du résident.

Il doit être fourni en quantité suffisante pour permettre une rotation d'au minimum 8 jours en tenant compte d'un change régulier, souvent quotidien, ainsi que des habitudes personnelles à chacun.

A TITRE INDICATIF LA LISTE MINIMA A PREVOIR EST LA SUIVANTE :

| | |
|--|----|
| ■ Sous vêtements | 10 |
| ■ Mouchoirs | 10 |
| ■ Serviettes de toilette | 10 |
| ■ Serviettes de table | 5 |
| ■ Thermomètre | 1 |
| ■ Brosse à ongles | 1 |
| ■ Gants de toilette | 10 |
| ■ Chemises ou maillots de corps | 8 |
| ■ Collants – Chaussettes | 10 |
| ■ Chaussons – Pantoufles | 2 |
| ■ Chaussures | 2 |
| ■ Chemises de nuit ou pyjamas | 7 |
| ■ Robes de chambre | 2 |
| ■ Chemisiers – polos ou similaires | 6 |
| ■ Jupes – robes – pantalons | 5 |
| ■ Pulls – chandails ou gilets de laine | 6 |

Tout linge fragile devra être entretenu par la famille.

Tout apport d'effets complémentaires ne pourra être mis en service qu'après avoir été enregistré sur l'inventaire dûment signé par les deux parties.

Dans le cas où les effets personnels ne seraient pas marqués ou mal marqués, La Résidence ne sera en aucun cas tenue responsable en cas de disparition, perte, dommage.

2 - PRODUITS DE TOILETTE ET D'HYGIENE PERSONNELS DU RESIDANT :

Par exemple : Thermomètre, brosse à dents – dentifrice – produits pour l'entretien du dentier – savon – produits pour la douche – shampooing – eau de Cologne – coton hydrophile – crème Etc.

Ces produits, totalement personnels à chaque résidant, (choix – qualité – quantité – prix) sont à sa charge ou à celle des famille, soit en constituant une petite réserve, soit en assurant un approvisionnement régulier.

3 – Une trousse de toilette et une petite valise nécessaire en cas d'hospitalisation

LES APPELS DES CHAMBRES

Chaque chambre est équipée d'un bouton d'appel, proche de votre table de nuit. De même, chaque salle de bain est équipée d'un cordon d'appel, fixé sur le mur, proche des toilettes.

Si vous souhaitez appeler le personnel soignant, il vous suffira d'actionner soit le bouton d'appel, soit le cordon. Un système automatique les informera de votre appel, il viendra aussi rapidement que possible dans votre chambre pour répondre à votre demande.

TELEPHONER

Le numéro de la Résidence est le suivant :

01.64.14.24.40

Toutes les chambres sont dotées d'une prise téléphonique. Afin d'accéder aux services France Télécom, le résident ou sa famille devra faire la démarche auprès de l'opérateur afin d'obtenir une ouverture de ligne (environ 24 heures de délai) et se munir d'un poste téléphonique. Chaque résident possède sa ligne propre et n'est en aucun cas relié au standard de la Résidence.

LE SERVICE RESTAURATION

Il est de tradition dans notre établissement, de servir le petit déjeuner en chambre le matin (à partir de 8 heures) ou dans la salle à manger de chaque « maisonnée », puis de prendre ses repas dans la salle à manger de la Résidence.

Les repas de midi et du soir ne sont servis en chambre que de manière exceptionnelle, lorsque l'état de santé du résident ne lui permet pas de se rendre en salle à manger.

Les horaires des repas, sont les suivants

| | | |
|----------|--------------------------|------------------------|
| Déjeuner | Début du service : 12H15 | Fin du service : 13H30 |
| Dîner | Début du service : 18H15 | Fin du service : 19H15 |

Un goûter vous sera proposé quotidiennement à partir de 16H00, soit en salle à manger, soit sur les terrasses.

MENUS ET REPAS INVITES :

Plats de remplacement : Les menus qui vous sont proposés sont variés car ils sont établis sur des cycles de cinq semaines. Toutefois, si un menu n'est pas à votre goût, vous avez la possibilité de choisir dans la carte des plats de remplacement.

Repas invités : Si vous souhaitez inviter votre famille ou vos amis, vous pouvez le faire en nous prévenant 48 heures à l'avance pour les repas en semaine et **le mercredi soir au plus tard pour les invitations du week-end.**

Les repas apparaîtront sur votre facture ou feront l'objet d'une facturation à part.

LE SALON DE COIFFURE

Un coiffeur est présent à la Résidence tous les jeudis après-midi, à des horaires qui vous seront précisés par le service accueil

Si vous souhaitez prendre un rendez-vous, il suffit de vous faire inscrire à l'accueil ou auprès d'une Aide Soignante.

LA PEDICURE - PODOLOGUE

Les Pédicures-Podologues se rendent une fois par quinzaine sur la Résidence.

Rendez-vous à prendre à l'accueil ou auprès des aides soignantes

COURRIER

Votre adresse est la suivante :

Madame ou Monsieur.....
EHPAD « La Forestière »
95 rue de la Mairie

77630 ARBONNE LA FORET

Le courrier qui vous est adressé vous sera remis par le secrétariat.

Le courrier que vous souhaitez expédier peut être glissé dans la boîte aux lettres située au Rez-de-chaussée, près de l'accueil. Si vous ne pouvez pas vous déplacer, demandez à une Aide Soignante de le poster pour vous

L'INFIRMIERIE DE LA RESIDENCE

EN CAS D'URGENCE

Utiliser en priorité le bouton d'appel de votre chambre, ou le cordon de votre salle d'eau.

Les médecins traitant viennent vous visiter une fois par mois, pour le renouvellement de votre traitement et plus souvent si besoin.

Vous souhaitez recevoir la visite de votre médecin....

Vous avez besoin de précisions ou d'informations sur votre traitement et sur vos soins.....

Vous avez l'intention de consulter un spécialiste.....

Demandez à l'Infirmière de la Résidence.

Ou au médecin coordonnateur

Ils viendront dans votre chambre vous donner les explications que vous souhaitez.

PHARMACIE

La préparation des traitements pour 28 jours est effectuée par la pharmacie sous forme de « blisters », conformément aux ordonnances mensuelles des médecins traitants. Ce mode de préparation permet d'assurer la sécurité et la traçabilité des traitements.

Pour ce faire, votre accord préalable est indispensable et vous sera demandé lors de votre visite de pré-admission.

AMENAGEMENTS SPECIFIQUES

L'ameublement de votre chambre peut être fait selon vos goûts : petits meubles personnels peuvent être apportés afin de recréer un cadre de vie qui vous est familier. Dans ce cas, vos meubles ne doivent présenter aucun risque en matière de sécurité et d'accessibilité, en particulier pour le personnel.

Si vous souhaitez faire des aménagements particuliers dans votre chambre, il suffira d'en faire la demande auprès du bureau d'accueil. Après approbation, par la Direction, qui est seule responsable de l'application des normes de sécurité et décisionnaire de toute modification, l'ordre de travaux sera transmis à l'Agent de maintenance pour exécution.

D'autre part, nous vous demandons de nous signaler toute anomalie qui aurait pu nous échapper et qui demanderait une intervention immédiate de l'Agent de maintenance (fuites d'eau, détériorations accidentelles...)

CONSIGNES DE SECURITE

Les consignes ci-dessous sont extraites du règlement de sécurité contre l'incendie, relatif aux établissements recevant du public, édité par le Ministère de l'Intérieur, Direction de la Sécurité Civile.
(Arrêté du 23 mai 1989, paru au Journal Officiel le 14 juin 1989).

CONSIGNES GENERALES :

L'utilisation de produits, de matériels et d'équipements dangereux ou non prévus par le règlement intérieur de l'Etablissement, ou sans autorisation de la Direction, est **strictement interdite**. (Cette interdiction vise plus particulièrement les appareils de chauffage d'appoint, couvertures chauffantes, tous les appareils à gaz, et tout dispositif présentant un risque d'incendie).

CONDUITE A TENIR EN CAS D'INCENDIE :

Si vous êtes témoin d'un début d'incendie ou si vous avez un doute sur un risque quelconque (odeur de brûlé, court-circuit, flammes, fumées...) appelez immédiatement en utilisant votre appel de chambre ou prévenez l'accueil ou l'infirmier.

Si vous pouvez vous déplacer, prenez un manteau dans votre penderie, puis sortez de votre chambre. L'alarme incendie en se déclenchant ferme automatiquement les porte coupe-feu des couloirs. Ne cherchez pas à les ouvrir et **surtout n'utilisez pas les ascenseurs**. N'oubliez pas de refermer la porte de votre chambre et si vous le pouvez, fermez les portes et les fenêtres.

En toute circonstance, essayez de garder votre calme, les secours seront sur place en quelques minutes.